

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 06520
Numéro SIREN : 441 681 129
Nom ou dénomination : 5 EME ETAGE PRODUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2021 sous le numéro de dépôt 14841



20210148412019

DATE DEPOT : 23/02/2021

N° DE DEPOT : 14841

N° GESTION : 2002B06520

N° SIREN : 441681129

DENOMINATION : 5 EME ETAGE PRODUCTION

ADRESSE : 5 passage Piver 75011 Paris

MILLESIME : 2019

5^{ÈME} ÉTAGE PRODUCTION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 €
Siège social : 5, passage Piver 75011 Paris
R.C.S. PARIS B 441 681 129

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

25 FEV. 2021

Sous le N° : 14841



PROCÈS - VERBAL
De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS
Du 22 juin 2022

L'an Deux Mille Vingt, le 22 juin à 18 heures, les associés de la société 5^{ÈME} ÉTAGE PRODUCTION se sont réunis, au siège social, pour l'Assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la Gérance.

Sont présents

- Madame Florence METGE propriétaire de	46 parts
- Monsieur Gaël BORDIER, propriétaire de	49 parts
- Mademoiselle Jessica LAVENIR propriétaire de	5 parts

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts

Monsieur Gaël BORDIER, gérant de la société, est désigné comme président de séance.

Mr le Président fait observer à ses associés qu'il les a convoqués verbalement à la présente assemblée, en leur précisant l'ordre du jour et leur a remis en mains propres les documents comptables plus de 15 jours avant la présente réunion.

Qu'il a été dispensé par eux de l'envoi en recommandé prévu par la loi, ce que ceux-ci reconnaissent expressément.

Il constate que, tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau :

- l'inventaire, les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 2019 ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- le texte des résolutions qui seront mises aux voix.

Le président rappelle l'ordre du jour ainsi conçu :

- Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Quitus à la gérance
- Affectation du résultat

Monsieur le président donne lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, et offre la parole aux associés.

Après un échange de vues et, plus personne ne demandant la parole, les résolutions figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

Après audition du rapport de gestion de la gérance, l'assemblée des associés approuve ledit rapport, les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dans la forme où ils lui ont été présentés.

L'assemblée des associés donne quitus au gérant pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice comptable de 8 100,83 euros réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 comme suit :

- Autres réserves	8 100,83 euros
- Dividendes à distribuer	0 euros

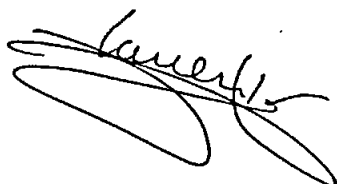
Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale rappelle que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices

EXERCICE	DIVIDENDE NET	AVOIR FISCAL
31.12.2018	0	
31.12.2017	20 000	
31.12.2016	10 000	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Paris, le 22 juin 2020



5 ÈME ÉTAGE PRODUCTION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8.000€
Siège social : 5, passage Piver 75011 Paris
RCS Paris B 441 681 129

ASSEMBLÉE DES ASSOCIÉS du 22 juin 2020

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée des associés, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice comptable de 8 100,83 euros réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 comme suit :

- Autres réserves	8 100,83 euros
- Dividendes à distribuer	0 euros

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale rappelle que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices

EXERCICE	DIVIDENDE NET	AVOIR FISCAL
31.12.2018	0	
31.12.2017	20 000	
31.12.2016	10 000	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

ASSEMBLÉE DES ASSOCIÉS du 22 juin 2020

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE

Conformément aux dispositions légales, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société durant l'exercice écoulé du 01/01/2019 au 31/12/2019.

1. MARCHE DE LA SOCIÉTÉ

L'exercice 2019 a été caractérisé par la poursuite de la production exécutive d'émissions TV (V6 pour Auto Moto La Chaîne, Bandes annonces TiVi5 et STYLE pour TV5 Monde) ainsi que d'émissions diffusées sur le site de Mediapart. La société a également produit des films institutionnels pour LEONARD.

Le chiffre d'affaires s'élève à 476 185 È.

2. PRÉSENTATION DES COMPTES – BILAN

Les produits d'exploitation s'élèvent à 476 185 È.

Les charges d'exploitation supportées par la société au cours de l'exercice écoulé se sont élevées à 471 638 È.

• Autres achats et charges externes	117 504 È
• Impôts, taxes	4 343 È
• Salaires et traitements	192 921 È
• Charges sociales	114 882 È
• Dotations aux amortissements	16 016 È
• Dotations aux provisions	- È
• Autres charges	25 972 È

3 – RÉSULTAT DE L'EXERCICE – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat courant avant impôt est de 9 583 È.

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 8 100,83 È.

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice comme suit :

- Autres réserves : 8 100,83 È

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale rappelle que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices

EXERCICE	DIVIDENDE NET	AVOIR FISCAL
31.12.2018	0	
31.12.2017	20 000	
31.12.2016	10 000	

4 – DÉPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 36-4 du même code.

5 – CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 229-13 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

Monsieur Gaël BORDIER a travaillé de façon permanente pour la société et a perçu la somme de 42 000 € brut pour sa fonction de gérant. Jessica Lavenir a travaillé de façon intermittente et a perçu la somme de 23 500 € brut en tant que directrice de production.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes et le bilan qui viennent de vous être présentés ainsi que le texte des résolutions.



Le gérant

Certifié conforme à l'original

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

2019



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
5 EME ETAGE PRODUCTION SARL 5 PASSAGE PIVER 75011 PARIS France		5 PASSAGE PIVER 75011 PARIS	
SIRET 44168112900025			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées Production audiovisuelle Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	9 583	Déficit
-------------------	---	---------------------------	---------------------------	-------	---------

2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)		

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	Pôle de compétitivité ☐		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐					
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé sage
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Entreprise individuelle à responsabilité limitée CABINET MUTH 20 RUE DE LA FONTAINE 77400 GOUVERNES Tél : 0164024270	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 10032020 Lieu : Qualité : GERANT Nom du signataire : M BORDIER GAEL

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2019)

Si déposé néant, cochez la case ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même a		payées par un établissement chargé du service des taxes b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SLP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits 4	Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	
M BORDIER GAEI	49		42 000					
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				

①

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		5 EME ETAGE PRODUCTION SARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise :		5 PASSAGE PIVER 75011 PARIS		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET*		4 4 1 6 8 1 1 2 9 0 0 0 2 5					
		Néant ☐ *					
		Lettres N° 408 et					
		3 1 1 1 2 2 0 1 9					
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC			
		CX		CQ			
		AF	822 584	AG	822 584		
		AI		AI			
		AJ	4 186	AK	4 186		
		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN		AO			
		AP		AQ			
		AR	78 778	AS	70 256	8 522	
		AT	29 477	AU	21 342	8 134	
		AV		AW			
		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS		CT			
		CU		CV			
		BB		BC			
		BD		BE			
		BF		BG			
		BH	5 590	BI		5 590	
TOTAL (II)		BJ	940 615	BK	918 368	22 246	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL		BM			
		BN		BO			
		BP		BQ			
		BR		BS			
		BT		BU			
	CRÉANCES	BV		BW			
		BX	171 628	BY		171 628	
		BZ	946	CA		946	
	DIVERS	CB		CC			
		CD	52 070	CE		52 070	
Comptes de régularisation	CF	31 749	CG		31 749		
	CH		CI				
	CI	256 393	CK		256 393		
	TOTAL (III)						
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 197 006	IA	918 368	278 639	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives		CP	(3) Part à plus d'un an :		
CR					CR		
Clause de réserve de rattachement :		Stocks :		Créances :			

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2019

Désignation de l'entreprise		5 EME ETAGE PRODUCTION SARL		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :			DA	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	800
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	23 436
	Report à nouveau			DH	172 220
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	8 101
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	212 557
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	9 127
	Dettes fiscales et sociales			DY	56 491
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes *			EA	464
Compte regul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	66 082	
Ecart de conversion passif *			(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	278 639	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Écart de réévaluation libre		1D	
		Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		FF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	66 082
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : 5 EME ETAGE PRODUCTION SARL						Néant ☐			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	biens *	FD		FE		FF			
	Production vendue	FG	476 185	FII		FI	476 185		
	services*	FJ	476 185	FK		FL	476 185		
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	1		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	476 185		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	117 504	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	4 343	
	Salaires et traitements*						FY	192 921	
	Charges sociales (10)						FZ	114 882	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*						GA	16 016
		- dotations aux provisions						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	25 972	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	471 638	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	4 548		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GII	5 137	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	867	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	765	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	765		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	765		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	9 583		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise 5 EME ETAGE PRODUCTION SARL				Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			IIA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			IIB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			IIC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			IID		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			IIIE	45	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			IIIF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			IIIG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			IIII	45	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				IIJ	(45)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			IIU			
Impôts sur les bénéfices * (X)			IIK	1 437		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			IIIL	482 088		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			IIIM	473 987		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IIIN	8 101	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			IIIO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières			IIY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *			IIP	
		Dont - Crédit - bail immobilier			IIQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IIH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			II	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IIIX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	25 954
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6			obligatoires A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	amendes routières			45		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : 5 EME ETAGE PRODUCTION SARL Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	826 770	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KII		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	M2		KP		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3	78 778	KS		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	8 440	KW		KX
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA 1 583
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	19 454	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
		Immobilisations corporelles en cours		LII		LI		LJ
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	106 672	LO		LP	1 583	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
		Autres participations	8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés		IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières		IT	8 590	IU		IV		
TOTAL IV		LQ	8 590	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	942 032	ØH		ØJ 1 583		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		
				par virement de poste à poste		par cession à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	826 770	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MII		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	78 778	ML	
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	8 440	MO
			Matériel de transport	IV		MP		MQ	1 583	MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	19 454	MU	
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III	IY		NG		NI	108 255	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations	IO		OX		OY		OZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	3 000	2F	5 590	2G		
TOTAL IV		I3		NJ	3 000	NK	5 590	2II		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	3 000	OL	940 615	OM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD2019

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: 5 EME ETAGE PRODUCTION SARL

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		5 EME ETAGE PRODUCTION SARL						Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	819 584	PF	7 186	PG		PH	826 770
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	64 100	QA	6 156	QB		QC	70 256
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 568	QE	823	QF		QG	4 392
	Matériel de transport	QH		QI	231	QJ		QK	231
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15 100	QM	1 620	QN		QO	16 720
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	82 768	QV	8 830	QW		QX	91 599
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	902 352	OP	16 016	OQ		OR	918 368
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
TOTAL I									
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL II									
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL IV									
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général aux vants (NP + NQ + NR)	NW			NY			NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1) *	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis immobilisations en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	- d'exploitation	UI	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UII		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.					

[illegible]

Désignation de l'entreprise 5 EME ETAGE PRODUCTION SARL

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Désignation de l'entreprise 5 EME ETAGE PRODUCTION SARL

[illegible]

Désignation de l'entreprise 5 EME ETAGE PRODUCTION SARL

[illegible]

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise : 5 EME ETAGE PRODUCTION SARL				Néant ☐							
CADRE A				ÉTAT DES CRÉANCES							
				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	5 590	UV		UW	5 590			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	171 628		171 628					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts en remis en garantie * (antérieurement constatée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	946		946					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	178 164	VU	172 574	VV	5 590		
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B				ÉTAT DES DETTES							
				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		TY									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 127		9 127						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	18 209		18 209						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 065		1 065						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	35 902		35 902						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 315		1 315						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	464		464						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		2Z									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	66 082	VZ	66 082					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032						

Désignation de l'entreprise : 5 EME ETAGE PRODUCTION SARL		Formulaire déposé au titre de l'IR		LT	Néant ☐		Lettre N° 105 le 31122019				
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	8 101		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre du crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 219 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW	45			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							Y7	1 437		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8		
à long terme		- imposées aux taux de 0 %					ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme					WN				
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WO				
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3		
								TOTAL I	WR	9 583	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WL		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV			
			- imposées au taux de 0 %					WII			
			- imposées au taux de 19 %					WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB			
	Autres plus-values imposables au taux de 19 %							I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales*		Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								ZY		
	Majoration d'amortissement*								XD		
	Abattement sur les bénéfices	Intégration innovante (Revenu d'entreprises et déficits 44 septies)	K9	Intégration innovante 44 septies		L2	Zones d'entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5	XF	
		Régime de compensation avec l'IS (art. 44 quinquies)	L6	Sociétés innovantes innovantes (art. 206C)		K3	Zone de réhabilitation de la dette (44 quinquies)		PA		
		ZALTE (art. 44 octies et octies A)	OV	Régime d'impôts à l'exportation (art. 44 quinquies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quinquies)		XC		
		Régime d'impôts à l'exportation (art. 44 quinquies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)					PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS		
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Crédence déduite par le report en arrière de déficit		ZI	XG			
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
	III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	9 583						
		déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XJ				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL				
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	9 583		XO				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

N° 2058-A-SD

[illegible]

N° 2058-A-SD

[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD2019

Désignation de l'entreprise 5 EME ETAGE PRODUCTION SARL		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
neant	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23^{bis} du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise 5 EME ETAGE PRODUCTION SARL										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	172 220	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
					- Autres réserves	ZD	2 111						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	2 111		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	174 331		Report à nouveau	ZG	172 220						
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)										TOTAL II	ZH	174 331	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DE DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance							YT	20 228				
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	20 228		XQ	31 094				
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	2 790				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	63 391				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	117 504				
								YW					
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							9Z	4 343				
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			YX	4 343				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YY	90 375				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YZ	13 561				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*							QB	187 820				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							QS					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%			
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-05) (à cocher 1 si oui 0 si non)			ZR					
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG					
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : 5 EME ETAGE PRODUCTION SARL						Néant	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	21						
	22						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

N° 2059-A-SD

[illegible]

Désignation de l'entreprise: 5 EME ETAGE PRODUCTION SARL	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☐ *
--	------------------------------------	----	-------	----------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
TOTAL 2						

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : 5 EME ETAGE PRODUCTION SARL

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 % .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées-exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) .

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) .

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 5 EME ETAGE PRODUCTION SARL					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5 du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve donnant lieu à complément d'impôt ③ ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 5 EME ETAGE PRODUCTION SARL			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012019		et clos le : 31122019		Durée en nombre de mois 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel : *	YP			
dont apprentis	YF			
dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	476 185		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT			
TOTAL 1	OX	476 185		
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OII	1		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF			
Variation positive des stocks	OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Reentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 2	OM	1		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾				
Achats	ON	33 564		
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	57 058		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	4 079		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 3	OJ	94 702		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	381 484	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	381 484		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	☒		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	476 185		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	2		
Chiffre d'affaires du groupe économique	IIA			
Période de référence	GY	du	01012019	GZ au 31122019
Date de cessation	HIR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises ; qualification des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement ou au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 4 4 1 6 8 1 1 2 9 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 5 EME ETAGE PRODUCTION SARL

ADRESSE (voie) 5 PASSAGE PIVER

CODE POSTAL 75011

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BORDIER Prénom(s) GAEL

Nom marital % de détention 49 Nb de parts ou actions

Naissance : Date 30111970 N° Département 81 Commune Pays

Adresse : N° 39 Voie FBG DU TEMPLE

Code Postal 75010 Commune PARIS Pays

Titre (2) MME Nom patronymique METGE Prénom(s) FLORENCE

Nom marital % de détention 46 Nb de parts ou actions

Naissance : Date 06051952 N° Département 99 Commune Pays

Adresse : N° 3 Voie RUE DES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Code Postal 75011 Commune PARIS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 1 9

N° SIRET 4 4 1 6 8 1 1 2 9 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 5 EME ETAGE PRODUCTION SARL

ADRESSE (voie) 5 PASSAGE PIVER

CODE POSTAL 75011

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse : N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse : N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse : N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse : N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse : N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse : N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse : N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse : N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.